

2017

PROJET D'ACCUEIL

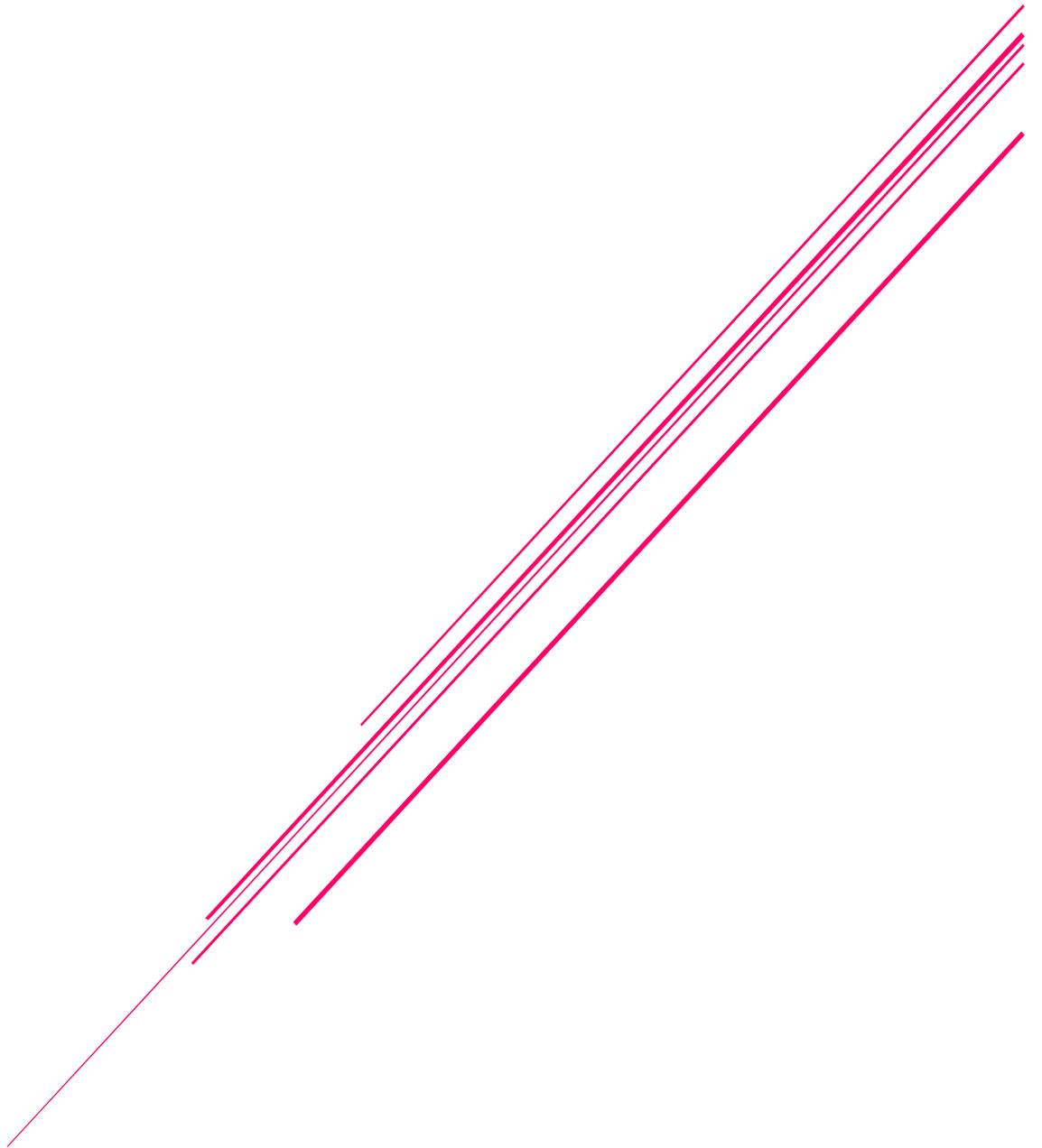


Adrienne Decerf – Aurore Broux

Au Bonheur des Pts'Hiboux

01/01/2017

# PROJET PÉDAGOGIQUE



Au Bonheur des Pts'Hiboux

## Table des matières (projet pédagogique)

Table des matières (projet pédagogique) .....	2
1. Présentation.....	4
2. Informations pratiques .....	4
a. Seront fournis par le milieu d'accueil : .....	4
b. Seront fournis par vos soins : .....	4
c. Retour de l'enfant.....	5
3. En pratique .....	5
a. Inscription .....	5
b. La période de familiarisation .....	6
c. La relation de confiance avec les parents.....	7
d. Réunion collective .....	7
e. Les rituels .....	7
f. Les repas .....	8
g. Le sommeil.....	9
h. L'hygiène .....	9
i. Le change.....	10
j. Fin de séjour.....	11
k. Paiement.....	11
4. L'aménagement de l'espace intérieur et extérieur .....	11
a. L'accueil.....	11
b. Le coin des petits .....	12
c. L'espace de vie.....	12
d. Le coin repas .....	12
e. Le coin poupées.....	12
f. Le coin voiture.....	12
g. Le multi coin .....	13

h. Le coin doux .....	13
i. le coin soin .....	13
j. Les chambres .....	13
k. Espace extérieur .....	14
l. Cuisine .....	14
5. La transmission des informations .....	14
a. avec vous .....	14
b. En équipe .....	15
6. L'accompagnement de l'enfant et nos valeurs.....	15
a. L'autonomie .....	15
b. Le développement moteur.....	17
c. Les 5 sens .....	17
d. Les règles .....	17
e. L'estime de soi. ....	18
f. Entre enfants .....	18
g. La sécurité.....	19
7. Activités intérieures et extérieures.....	19
a. Conte .....	19
b. Psychomotricité.....	19
8. Formation des professionnelles, horaires et vacances .....	20

## 1. Présentation

« Au bonheur des pts'hiboux » a le plaisir d'accueillir les enfants de 0 à 3 ans, dans une structure colorée, chaleureuse et sécurisée de 7h30 à 17h30 sauf le mercredi de 7h30 à 12h30. Le milieu d'accueil a une capacité de 8 enfants équivalent temps plein.

Nous sommes deux accueillantes autonomes diplômées en tant qu'auxiliaire de l'enfance et qu'accueillante d'enfants à domicile par l'école de promotion sociale des Femmes Prévoyante socialiste de Liège et nous prendront soin de votre enfant en lui inculquant les valeurs que nous défendons.

Le milieu d'accueil répond aux normes infrastructures exigées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (pour toutes questions ou renseignements nous sommes à votre disposition).

Le milieu d'accueil est pour l'égalité des chances, c'est pourquoi nous acceptons tous les enfants quelques soit leurs origines, leurs cultures ou même leurs besoins spécifique.

## 2. Informations pratiques

### a. Seront fournis par le milieu d'accueil :

- Gants de toilettes,
- Essuies,
- Bavoirs,
- Biberons et gobelets pour l'eau,
- Sac de couchage,
- Repas du midi et goûter,
- Petit cahier pour les informations journalières,
- Liniments et savon pour le change,
- Liquide physiologique,
- Thermomètre.

### b. Seront fournis par vos soins :

- Langes,

- Crème pour le change,
- Une poire pour moucher le nez de votre enfant,
- Vêtement de rechange,
- Une paire de pantoufle pour l'enfant pour circuler dans le milieu d'accueil,
- Biberons,
- Le lait maternel ou en poudre,
- Tétines, doudou,...
- Le carnet de santé (toujours disponible dans le sac de votre enfant ainsi qu'une copie à jour du tableau de vaccination),
- Certificat médical d'entrée de votre enfant (votre enfant est apte ou non à fréquenter un milieu d'accueil),
- Autorisation de prendre votre enfant en photo,
- Fiche d'anamnèse (signalétique).

### c. Retour de l'enfant

Nous vous demanderons de signer le carnet des départs et des arrivées, à l'arrivée de votre enfant ainsi qu'au départ.

Aussi en cas de retour par une autre personne, cela nous permettra d'avoir son nom et sa signature. Si la personne n'est pas référencée dans le Règlement d'Ordre Intérieur, nous vous demanderons les coordonnées de celle-ci et lorsque cette personne viendra nous lui demanderons de fournir sa carte d'identité.

En cas de retard de votre part, un supplément vous sera facturé sauf si vous nous prévenez, le matin à l'arrivée de l'enfant, au plus tard, du retard possible.

## 3. En pratique

### a. Inscription

Les visites du milieu d'accueil se feront sur rendez-vous afin d'être entièrement disponible pour vous.

Lors de l'inscription, nous vous fournirons les documents nécessaires ainsi que les documents à remplir pour l'entrée dans le milieu d'accueil.

## b. La période de familiarisation

La période de familiarisation est importante car c'est un moment où l'enfant et les parents doivent se sentir bien pour faire la transition entre le milieu d'accueil et la maison.

Elle permet aussi à l'accueillante de connaître l'enfant et ses parents et ainsi pouvoir commencer à créer des liens qui seront indispensables pour un accueil de qualité.

C'est un moment où l'enfant doit apprendre à connaître le nouveau milieu qui va faire partie de sa vie. C'est la période où l'enfant et vous, parent, allez apprendre à nous connaître nous et nos méthodes de travail.

Elle se déroule sur 5 étapes :

1. L'enfant et vous venez nous rencontrer, voir les autres enfants, vous présenter. (+/- 2h)
2. L'enfant sera mis au contact des autres enfants en toute autonomie vous serez à ses côtés pour le rassurer et répondre à ses besoins. Ainsi nous pouvons observer vos habitudes pour mieux comprendre votre enfant.
3. L'enfant et vous serez dans le milieu d'accueil pour prendre un repas et ainsi habituer l'enfant au repas en collectivité, un petit moment seul sans vous est également prévu.
4. L'enfant viendra seul pour prendre un repas et faire connaissance avec nous sans vous.
5. L'enfant viendra seul pour une période un peu plus longue comme un repas et une sieste.

Les étapes précitées sont à convenir avec vous au préalable. Il s'agira bien évidemment de quelques heures au départ qui seront prolongées au fur et à mesure et suivant le rythme de votre enfant.

Ces étapes sont à titre indicatif et peuvent être plus longues en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant, parent ou professionnelles et se dérouleront sur les 2 semaines précédant l'entrée effective de l'enfant.

Celles-ci seront bien entendu planifiées ensemble dans le mois précédent le premier jour de familiarisation.

### c. La relation de confiance avec les parents

Une relation de confiance s'établira au fur et à mesure du temps et nous mettrons tout en œuvre pour la consolider. Cette relation sera la base de notre partenariat pour votre enfant, en effet, c'est grâce à elle qu'il pourra évoluer dans les meilleures conditions.

Au moindre malentendu ou à la moindre question nous sommes disponibles pour un rendez-vous ou autre. Nous sommes là pour discuter et chercher des solutions aux problèmes éventuels.

Vous pouvez aussi nous contacter à n'importe quel moment de la journée par SMS, nous répondrons dès que nous en aurons l'opportunité, pour prendre des nouvelles de votre enfant sauf entre 11h30 et 12h30 (afin de ne pas perturber le moment du repas).

Nous ne sommes pas là pour prendre votre place mais pour accompagner votre enfant et ce du mieux que nous pouvons en prenant en considération vos points de vues et vos remarques vis-à-vis de l'éducation de votre enfant.

### d. Réunion collective

Une fois par an, avant les congés de Noël vous serez conviés à une petite fête où vous pourrez constater l'évolution de votre enfant grâce aux photos et aux petits bricolages réalisés.

Vous pourrez, bien entendu, les reprendre et rencontrer d'autres parents pour partager vos expériences et votre vécu.

### e. Les rituels

La séparation est un moment dur et très émouvant pour vous, parents ou personne responsable, ainsi que pour votre enfant. C'est pourquoi nous mettrons en place un rituel qui vous conviendra. Un « coucou » à la fenêtre, un dernier bisou, un doudou, une chanson, sont autant de choses possibles, c'est à nous d'œuvrer ensemble pour trouver la solution la plus adéquate pour votre enfant et vous.

Votre enfant va avoir besoin d'un doudou ou autre objet qui le rassure, un lien avec vous, avec votre maison, avec son environnement. C'est pourquoi nous laissons une place particulière aux doudous et autres, ils seront disposés dans le milieu d'accueil à hauteur des enfants pour qu'ils puissent y accéder dès qu'ils en ressentent le besoin. Pour les plus petits, ils resteront à leurs côtés.

## f. Les repas

Les repas seront variés et composés avec des produits frais et de saison, cuisinés par l'une d'entre nous chaque matin. Des aliments sains et diversifiés seront proposés à votre enfant, chaque jour un repas différent lui sera proposé. Une grande attention sera portée à l'équilibre des repas pour qu'ils ne soient pas trop lourds, trop gras,...

Le petit déjeuner est un moment de partage pour vous et votre enfant mais si vous le désirez nous pouvons éventuellement lui donner. Bien entendu celui sera fourni par vos soins.

Une collation légère et saine sera donnée aux enfants (soupe, smoothie) afin de leurs éviter d'avoir trop faim avant le repas.

Nous tenons compte, évidemment, des allergies, des convictions et du rythme de chacun.

C'est pourquoi ils seront proposés d'abord en purée lisse, ensuite en écrasé pour passer aux morceaux en dernier.

Pour les plus petits débutant l'apprentissage, les repas seront donnés dans nos bras, en fonction de ses besoins et surtout en fonction de son rythme, il n'y a pas d'heure précise.

Pour les moyens c'est à dire les enfants ne sachant pas encore manger seuls, les repas leurs seront donnés de façon individuelle.

Il n'y a pas de chaise haute pour garder ce moment de privilège entre l'enfant et nous. Il sera placé sur nos genoux, nous donnant ainsi l'opportunité d'être complètement attentif à lui.

Les grands seront assis à table (chaises et tables adaptées pour eux) et mangeront seuls. Nous commencerons à donner les repas vers 11h30 et les goûter vers 15h30 tout en respectant le rythme de votre enfant.

Les enfants n'ont pas tous le même rythme vu qu'ils ne se lèvent pas tous à la même heure, nous donnerons la priorité aux enfants ayant eu leur petit-déjeuner le plus tôt.

Pour la sieste, certains dorment plus que d'autres et en ont besoin, nous ne réveillerons jamais un enfant pour lui donner à manger.

Certains jours, des activités culinaires seront proposées aux enfants ainsi ils pourront goûter leurs préparations et en être fiers.

### g. Le sommeil

Chaque enfant aura un lit personnel, ainsi que le sac de couchage et le drap housse. Ces derniers seront lavés chaque semaine. Aucune couverture ne sera disposée dans son lit pour éviter tout risque d'étouffement.

L'enfant pourra suivre son rythme, s'il est fatigué, il pourra aller dormir, s'il ne l'est pas il pourra continuer à jouer.

Chaque enfant est pris en compte individuellement.

Une histoire sera racontée aux enfants désirant un moment de calme et de relaxation avant de s'endormir.

Chaque enfant aura son doudou, ainsi qu'une sucette s'il en prend une. Rien d'autre ne sera déposé avec l'enfant dans son lit.

Une surveillance se fera pendant la durée de la sieste (visuel et baby phone), pour vérifier le sommeil de votre enfant.

Aucun enfant ne sera réveillé, en cas d'arrivée exceptionnelle (plutôt que prévu) de votre part. Nous vous enverrons un sms dès que votre enfant sera réveillé, cela vous permettra de vaquer à vos occupations et votre enfant n'en sera que mieux reposé.

### h. L'hygiène

Les sols seront lavés quotidiennement avec un savon neutre, ainsi que toutes les surfaces lavables. Ils seront désinfectés avec un dérivé d'ammonium quaternaire en cas de souillure par des liquides biologiques ou en cas d'épidémie.

Le coin change ainsi que la cuisine seront désinfectés quotidiennement.

Les draps et les sacs de couchage seront lavés chaque semaine.

Les bavoirs, gants de toilette et essuies (chaque enfant disposant du sien et utilisé pour une journée) seront lavés chaque jour et dès que nécessaire à 60°C.

Des mannes à linges sales et à linge propres seront à disposition pour éviter le mélange du linge et la contamination du linge propre.

Chaque jour, une tournante sera effectuée pour le lavage des jeux et ils seront distribués aux enfants seulement lorsqu'ils seront propres et désinfectés.

Les petits pots servant à l'apprentissage de la propreté seront désinfectés après chaque utilisation.

La poubelle sera lavée quotidiennement et sera hors de portée des enfants.

Toute personne étrangère au milieu d'accueil devra porter des sur-chaussures, pour ne pas souiller les sols avec des bactéries ou autres.

Nous nous laverons les mains avant et après être rentré dans le milieu d'accueil, avant et après chaque change, avant et après le repas, avant et après avoir mouché un enfant, avant et après avoir soigné un enfant, avant et après avoir été aux toilettes, avant et après avoir aidé un enfant à aller aux toilettes bref à chaque fois que nécessaire et le plus souvent possible.

Le milieu d'accueil sera aéré chaque jour (matin et soir) pour renouveler l'air, ainsi votre enfant pourra profiter pleinement d'un environnement sain.

### i. Le change

Le change se fera suivant le rythme de l'enfant et chaque fois qu'il en aura besoin. Ce sera un moment privilégié entre la professionnelle et lui.

C'est grâce à ces moments privilégiés que l'accueillante crée des liens de confiance avec votre enfant. Ils sont importants car c'est par ces liens que l'enfant pourra s'épanouir et évoluer.

Il se fera sur un essuie personnel à chaque enfant, sur le coussin à langer. Les changes se feront au gant de toilette, au savon et à l'eau (fourni par le milieu d'accueil).

Si l'enfant devait avoir des soins particuliers, nous demanderons aux parents ou personne responsable de fournir le matériel nécessaire.

En cas d'allergie, nous vous demanderons d'apporter les produits spécifiques ainsi qu'une attestation du médecin si nécessaire.

#### j. Fin de séjour

C'est une nouvelle étape dans la vie de votre enfant, nous essaierons de le préparer au mieux avec vous.

Vous pourrez apporter une mallette ainsi qu'une boîte à tartine pour le familiariser doucement à ce nouvel univers.

A la fin du séjour, une petite fête sera prévue pour votre enfant pour marquer son départ, la fin d'un long partenariat mais surtout le départ d'une nouvelle étape : l'école.

Vous aurez l'occasion d'apporter diverses choses, si vous le voulez, comme un gâteau, des serpentins ou encore des déguisements.

Ses choses seront à convenir avec vous 2 semaines avant le départ.

#### k. Paiement

Toutes les modalités de paiement se retrouvent dans le règlement d'ordres intérieurs, toutes fois en cas de problèmes exceptionnelles nous serons présentement à votre écoute et nous essaierons de trouver une solution ensemble.

### 4. L'aménagement de l'espace intérieur et extérieur

#### a. L'accueil

C'est à cet endroit que tous les jours vous déposerez votre enfant. Des espaces sont prévus pour disposer les maxi cosis. Vous y trouverez des armoires où seront disposés des bacs de rangement. Dans ces bacs nominatifs vous pourrez y déposer les chaussures, le manteau, ... de votre enfant à son arrivée.

C'est aussi à cet endroit que vous récupérerez votre enfant le soir et où nous vous donnerons les informations sur sa journée.

Vous y trouverez également un panneau de communication où seront affichés les congés, les informations importantes,....

### b. Le coin des petits

Cette partie est sécurisée par des barrières et des tapis au sol. Votre enfant y connaîtra la liberté de mouvement. Des jeux sont accrochés au mur de façon à ce qu'il puisse y accéder facilement. Pour les plus petits ne sachant pas encore se déplacer, des jeux seront placés à leur disposition afin qu'ils puissent les attraper.

### c. L'espace de vie

La pièce principale, là où votre enfant va pouvoir jouer, s'amuser, danser, sauter, courir,... en toute liberté et sécurité mais sous le regard attentifs des accueillantes.

### d. Le coin repas

Des repas sains et équilibrés seront servis à votre enfant dans ce coin chaleureux et adapté à eux. En effet votre enfant sera servi sur une table et des chaises pour enfant.

### e. Le coin poupées

Aménagé pour votre enfant avec des poupées, des vêtements, des poussettes, une dînette, une cuisine,...

Tout le nécessaire pour développer l'imagination de votre enfant ou simplement pour faire comme les grands.

### f. Le coin voiture

Tapis de sol en forme de circuit, des voitures, des trains,... pour que votre enfant puisse jouer en toute liberté.

### g. Le multi coin

Des jeux de construction comme les « Méga blocks » ou les « Duplos », des jeux musicaux en tout genre comme des guitares, des xylophones ou des maracas, des animaux en plastique ou encore des puzzles.

C'est le coin où tous les autres jeux se rassemblent. Votre enfant pourra y trouver son bonheur.

### h. Le coin doux

Un coin tout doux où sont disposés des coussins au sol, des peluches et des tapis doux.

Le coin où votre enfant pourra se reposer ou se relaxer en compagnie d'un livre ou encore d'un peu de musique douce.

### i. le coin soin

Il est disposé de façon à ce que l'on garde un œil sur les autres enfants.

C'est là que votre enfant recevra les soins nécessaires à son bien-être (le change ou encore le lavage des mains).

C'est un coin sécurisé par des barrières, aucun enfant ne peut y accéder seul.

Une étagère est disposée de façon à avoir tout à portée de main sans quitter votre enfant.

Les petits pots pour les enfants en apprentissage de la propreté seront disposés à cet endroit.

### j. Les chambres

Chacun aura son propre lit personnalisé avec deux petits cadres pour y glisser des photos de vous, parent ou personne responsable, que votre enfant pourra regarder dès qu'il le souhaitera.

Ils seront au calme et surveillés en permanence par des baby-phones et une surveillance visuelle régulière des accueillantes.

Ils pourront s'endormir en regardant un petit mobile coloré au-dessus de leur lit avec leur doudou et/ou sucette.

2 chambres seront disponibles pour avoir plus de place et surtout pour permettre aux enfants de s'endormir dans de bonnes conditions.

### k. Espace extérieur

Lors des jours de bon temps (sans pluie), les enfants seront invités à aller à l'extérieur.

Des vélos, des trottinettes ou encore des petites tondeuses et des poussettes seront mis à leur disposition.

Dès que possible et surtout dès que le temps le permet nous sortons les pataugeoires (petites piscines où l'enfant pourra y mouiller ses pieds ou encore ses mains et se rafraîchir).

### l. Cuisine

Lieu où seront préparés les repas de votre enfant par nos soins.

Remarque : Le milieu d'accueil étant situé au rez-de-chaussée, nous avons un accès PMR, sauf pour les chambres qui se situe à l'étage.

## 5. La transmission des informations

### a. avec vous.

Le matin nous vous demanderons de prendre 10 minutes pour discuter avec nous, pour que nous sachions si votre enfant a passé une bonne nuit, s'il a bien mangé, toutes ces petites choses qui ont l'air parfois banales mais qui sont très importantes pour nous, pour que l'on puisse comprendre votre enfant au mieux et répondre à ses besoins.

Le soir nous ferons la même chose avec vous, nous prendrons le temps de vous expliquer en retour si tout s'est bien passé ou non.

Nous avons mis en place un système de carnet de vie, nous le remplissons avec les informations plus précises sur votre enfant, les anecdotes comme les jeux avec les copains et les choses importantes comme la durée de la sieste, la quantité des repas ou encore ses selles.

Il sera disposé comme suit :

- Une partie notée à la main par nous, expliquant les anecdotes.
- Les informations importantes qui seront sous forme de tableau avec entre autre : les selles, la température, la quantité repas,...
- Une partie vous sera dédiée pour nous écrire un petit mot si vous le désirez.

Toutes les informations seront dans le carnet de vie et nous ne parlerons pas de votre enfant en présence de personne étrangère, si vous arrivez en même temps qu'un autre parent, nous serons le plus discret possible pour notre rapport de la journée.

### b. En équipe

Dans le coin soin à l'abri des regards se trouvera un tableau avec le nom de chacun enfant. Nous noterons les informations importantes : l'heure des siestes, des repas, sa température,...

Ainsi nous aurons les informations essentielles à la bonne prise en charge de votre enfant.

Nous ferons des réunions dès que nécessaire.

## 6. L'accompagnement de l'enfant et nos valeurs

### a. L'autonomie

L'autonomie a une place importante dans notre milieu d'accueil. C'est pourquoi il est indispensable de lui laisser faire les choses par lui-même.

Nous pensons que, pour évoluer au mieux, votre enfant a besoin de se mouvoir dans un espace sécurisé. C'est pourquoi des tapis de sol sont disposés dans tout le coin des petits.

Nous ne le placerons pas dans une position qu'il n'aurait pas acquise par lui-même. Votre enfant sera placé essentiellement sur le dos et se sera à lui de se retourner, de ramper, de s'asseoir,...

Nous ne le coincerons pas avec des coussins ou autre. Ce sera à lui d'évoluer à son propre rythme.

Il sera disposé dans un relax à certains moments de la journée, après les repas pour laisser le temps à la digestion ou encore lorsqu'on ne sentira plus votre enfant à l'aise sur les tapis.

Votre enfant va apprendre à manger seul. Quand nous le sentirons prêt de le faire nous essaierons par des courts moments lors du début d'un repas ou encore avec nous pendant le repas.

Les plus grands pourront s'installer seuls à table, mettre leur bavoir eux-mêmes, ils vont aussi apprendre à se laver les mains et avancer dans l'apprentissage de la propreté à leur rythme.

Nous vous demanderons, bien évidemment, de nous faire connaître tout changement à la maison pour que nous puissions nous adapter.

L'apprentissage du petit pot est d'autant plus important car c'est une étape dans la vie d'un enfant, il va passer une étape où l'on va essayer de l'accompagner au mieux.

Des petits pots seront mis à leur disposition pour qu'il puisse s'y habituer et ne pas en avoir peur. Pour ensuite pouvoir y aller dès l'apprentissage commencé.

Dès que vous penserez que vous penserez que votre enfant est prêt et que le moment de cet apprentissage est arrivé. C'est vous, parent, qui connaissez votre enfant le mieux et nous, professionnelles, sommes là pour vous accompagner vous et votre enfant dans cette étape.

Concrètement des petits pots seront à la disposition de votre enfant, nous penserons à l'y installer systématiquement à certains moments de la journée et l'inciterons à nous dire s'il a besoin ou non. Nous parlerons avec lui le plus possible pour qu'il comprenne au mieux ce changement dans sa vie.

Nous portons une attention particulière à l'hygiène dès le plus jeune âge. Nous leur laverons les mains avant les repas et après ceux-ci ainsi qu'après le petit pot. Dès qu'il s'en sentira capable ou qu'il l'exprimera, votre enfant pourra se laver les mains seul.

Un évier adapté à leur taille est disposé dans le coin soin avec du savon et des papiers jetables. Nous lui apprendrons à utiliser le savon et l'eau de façon adéquate et avec parcimonie.

Par des petits jeux, nous lui apprendrons à se moucher seul. Ainsi les mouchoirs seront à sa disposition pour qu'il puisse, dès qu'il en a besoin, s'en servir.

En conclusion, nous pouvons dire que nous prendrons le temps pour accompagner votre enfant dans son évolution. Nous ne ferons pas tout à sa place pour gagner du temps.

## b. Le développement moteur

Les plus petits seront sur des tapis de sol adaptés pour leur donner l'opportunité de se mouvoir en toute liberté.

Grâce aux différents jeux mis à la disposition de votre enfant comme des cubes à empiler, des ballons,...

Nous portons une attention particulière au développement moteur, d'une part par des circuits de psychomotricité qui aideront l'enfant à développer la marche,...

D'autre part, nous prenons en compte le développement de chacun et essayons de les aider au mieux dans leurs besoins.

## c. Les 5 sens

Nous portons une attention spécifique au développement des 5 sens de votre enfant car c'est grâce à ceux-ci qu'il va se développer au mieux.

C'est pourquoi nous mettons à leur disposition des jeux sonores (bâton de pluie, mini tambour,...), tactiles (boîtes avec différentes matières comme des plumes, du riz,...) et visuels (image à regarder de loin ou de près,...).

Des ateliers culinaires leur seront proposés pour développer leur odorat et leur goût.

## d. Les règles

Nous pensons que le dialogue est la meilleure chose pour expliquer à un enfant. Nous n'avons pas besoin de crier ou de punir.

Nous pensons que l'enfant apprend par « essai-erreur » c'est pourquoi nous lui laissons faire ses erreurs et nous l'orientons après vers la bonne marche à suivre en lui laissant l'opportunité de choisir le chemin qu'il voudra pour y arriver.

Dans certains cas, qui pourraient être dangereux pour sa sécurité, nous n'attendrons pas qu'il dépasse les règles ou les limites, nous lui expliquerons que ce qu'il fait ou pas n'est pas adéquat.

C'est au fur et à mesure du temps qu'il comprendra ce qu'il peut faire ou non en regardant les autres et surtout en nous regardant. Nous ferons très attention à notre façon d'être ou notre façon de parler car nous sommes, après vous, une référence.

Nous allons apprendre à votre enfant à partager, coopérer, à être solidaire, à respecter ce qui l'entoure tant les personnes que le mobilier, les jeux,... par divers moments de vie que nous allons gérer au mieux en lui expliquant et en lui parlant. Cela va lui permettre de s'assurer une place en tant qu'individu dans sa vie future.

Nous ferons attention à prendre votre enfant en compte pour lui-même et comme individu à part entière. Nous gérerons les conflits de façon calme c'est à dire en expliquant aux enfants le choix de l'autre.

Nous avons des règles qui ne sont pas négociables car les interdits permettent à l'enfant de connaître les limites autorisées dans le milieu d'accueil comme par exemple ne pas monter sur les chaises ou la table ou encore ne pas aller dans la cuisine.

Certaines règles peuvent être négociable, tout dépendra de la situation mais elle sera toujours expliquée et précisée aux enfants.

#### e. L'estime de soi.

Tout enfant doit l'apprendre dès son plus jeune âge. Nous allons le soutenir et l'encourager mais aussi dédramatiser la situation en cas d'échec.

Nous allons célébrer chaque victoire même les plus petites car c'est en les valorisant que votre enfant prend conscience de ce qu'il réussit.

Nous allons valoriser chaque qualité de votre enfant et l'aider à les développer d'avantages.

#### f. Entre enfants

Grâce à la période de familiarisation votre enfant aura déjà pris connaissance de l'environnement dans lequel il va évoluer et il aura pu aussi déjà apercevoir ses futurs copains.

Il est important pour nous que votre enfant soit présenté au reste du groupe, les premiers jours nous prendrons le temps pour présenter votre enfant à tous les enfants et répondre à leurs questions.

Ensuite ils vont apprendre petit à petit à partager les jouets, en effet nous serons là aussi pour veiller à ce qu'il partage. Cela va ainsi lui permettre de communiquer avec les autres.

Les grands et les petits seront en interactions via les jeux et les activités (proposée ou libre) et nous mettrons tout en œuvre pour que cela se passe dans les meilleures conditions possible.

Les grands pourront bien évidemment aller près des petits sous la surveillance de l'une d'entre nous.

Nous serons présents pour expliquer le point de vue de chacun et gérer au mieux les conflits en dialoguant. Jamais nous ne reprendrons un jouet des mains d'un enfant, qui vient de le retirer lui-même à un copain, pour le rendre à celui qui pleure. Nous parlerons avec lui et l'inciterons à lui rendre le jeu lui-même.

Nous ne faisons pas ce que nous ne voulons pas qu'ils fassent. C'est important d'être cohérent.

### g. La sécurité.

Elle est notre préoccupation principale, tout est mis en œuvre pour qu'elle soit optimale c'est à dire :

- ✓ Des barrières à l'entrée de la cuisine, des escaliers et des portes.
- ✓ Les prises se trouvent en hauteur et sont munies de sécurité (cache prise).
- ✓ Des attaches bloquent les fenêtres.
- ✓ Un visiophone est placé à l'entrée ainsi nous pouvons nous assurer de qui rentre dans le milieu d'accueil.
- ✓ Les produits d'entretien sont renfermés dans une armoire à clé et celle-ci est située en hauteur.
- ✓ ...

## 7. Activités intérieures et extérieures

### a. Conte

Une matinée par mois, une conteuse sera présente dans le milieu d'accueil.

Elle fera voyager votre enfant à travers des histoires plus intéressantes les unes que les autres ce qui donnera des ailes aux rêves et à l'imagination de votre enfant.

### b. Psychomotricité

Une activité psychomotricité sera organisée deux fois par mois durant la journée par nos soins.

Il vous sera demandé d'habiller votre enfant en conséquence. Des vêtements amples pour lui donner une liberté de mouvement.

## 8. Formation des professionnelles, horaires et vacances

Nous demanderons que les enfants arrivent avant 9h pour que nous puissions être pleinement disponible lors des activités proposées aux enfants présents car lorsque l'une d'entre nous, s'occupe de l'activité, l'autre sera prise par les enfants ne voulant pas participer et par les plus petits. Toutefois, nous ne refuserons pas l'enfant arrivé après 9h.

Les parents seront là 15 min avant la fermeture pour que le retour de l'enfant puisse se faire avec les rituels qui lui sont nécessaires.

Afin de nous permettre de continuer d'accueillir au mieux de votre enfant, nous avons l'obligation de suivre des formations continues.

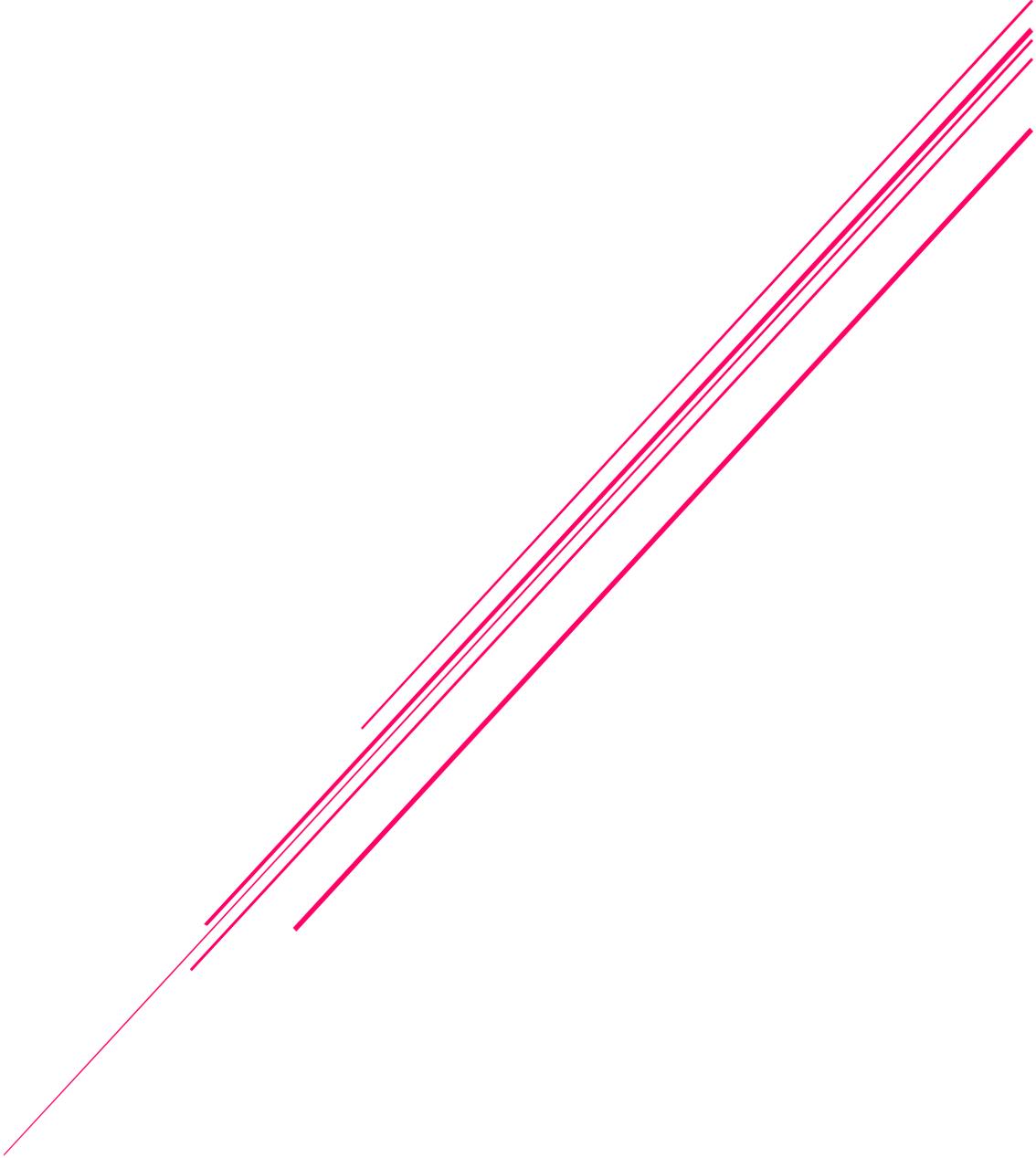
Les dates de celle-ci vous seront présentées dans les meilleurs délais car pendant ces formations le milieu d'accueil sera fermé.

Les vacances seront prises comme suit :

- ❖ Une semaine pendant les congés de Pâques.
- ❖ Quatre semaines pendant les vacances d'été.
- ❖ Une semaine pendant les congés de Noël.

Bien sur les dates précises vous seront communiquées avant fin janvier.

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR



Ce ROI a été soumis à l'ONE qui en a vérifié la conformité à la réglementation générale des milieux d'accueil (2003), approuvé en date du .../.../...  
Il est signé par les parents au moment de l'inscription de l'enfant.  
Une copie leur en est transmise.

Au Bonheur des Pts'Hiboux

## TABLE DES MATIÈRES (Règlement d'Ordre Intérieur)

---

1. DÉNOMINATION.....	23
2. RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR .....	23
3. ACCESSIBILITE .....	24
4. INSCRIPTION DEFINITIVE.....	24
5. CONTRAT D'ACCUEIL.....	24
6. MODALITES PRATIQUES DE L'ACCUEIL.....	24
7. LE DROIT A L'IMAGE .....	26
8. PRESENCE D'ANIMAUX.....	26
9. REDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE .....	27
10. INTERVENTION ACCUEIL .....	27
11. ASSURANCES.....	27
12. COLLABORATIONS ACCUEILLANT - ONE - PARENTS .....	28
13. DISPOSITIONS MEDICALES.....	28
14. PROCEDURE QUANT AUX AVENANTS EVENTUELS AU PRESENT ROI.....	31
ANNEXES.....	32
Contrat d'accueil .....	33
Autorisation parentale pour la prise et/ou la diffusion de photographies et/ou la réalisation et diffusion de vidéos.....	33
Certificat d'entrée en milieu d'accueil .....	33
Désignation des médecins en charge de la santé de mon enfant .....	33
Certificat de maladie .....	33
Tableau d'éviction.....	33
Fiche d'anamnèse .....	33

## 1. DÉNOMINATION

---

**Nom de l'accueillant** (nom de jeune fille pour l'accueillante) :

Broux Aurore

**Adresse du milieu d'accueil :**

211, Rue de Renory

4031 Angleur

**Adresse du domicile de l'accueillant** (si différente du milieu d'accueil):

79, Rue des Trixhes

4102 Ougrée

**Téléphone du milieu d'accueil :**

**Gsm de l'accueillante : seulement en cas d'urgence**

**E-mail :**

pt.hiboux@hotmail.com

- **POUR INFORMATION :**

Type d'accueil : Co-accueillant<sup>1</sup>

**Nom du co-accueillant :**

Decerf Adrienne

**Gsm de l'accueillante : seulement en cas d'urgence**

**Capacité autorisée par l'ONE :**

4 enfants équivalent temps plein par accueillante

## 2. RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

---

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant **Réglementation générale des milieux d'accueil** du 27/02/03 et à l'arrêté fixant le **Code de qualité de l'accueil** du 17/12/2003, les dispositions suivantes sont d'application:

L'accueillant a élaboré un **projet d'accueil** (projet pédagogique et ROI) et s'engage à le mettre en œuvre. Celui-ci est signé par l'accueillant et est remis aux parents pour consultation lors du premier contact et pour approbation et signature, lors de l'inscription définitive.

La mise en œuvre du projet d'accueil fait l'objet d'une évaluation régulière entre le milieu d'accueil et l'ONE.

### **3. ACCESSIBILITE**

---

L'accès au milieu d'accueil ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe,...

### **4. INSCRIPTION DEFINITIVE**

---

L'inscription est ferme et définitive lorsque les parents ont payé à l'accueillant une éventuelle **avance forfaitaire**. Ils confirmeront ensuite l'inscription dans le mois qui suit la naissance de leur enfant.

L'avance forfaitaire est destinée à assurer la réservation de la place de l'enfant dans le milieu d'accueil et à garantir la bonne exécution des obligations financières par les parents tout au long de l'accueil. Celle-ci correspond au **maximum à un mois d'accueil**.

Cette avance doit être restituée à la fin de l'accueil de l'enfant pour autant que toutes les obligations aient été exécutées et ce, dans un délai ne dépassant pas le mois de la fin de l'accueil. Elle sera également restituée endéans les mêmes délais, en cas d'annulation de l'inscription par les parents et ce, pour un motif de cas de force majeure et selon les éventuelles autres modalités prévues dans le contrat d'accueil.

Les modalités relatives à l'avance forfaitaire sont consignées dans le contrat d'accueil.

### **5. CONTRAT D'ACCUEIL<sup>1</sup>**

---

Les modalités relatives à l'accueil de l'enfant (horaires, date d'entrée et de sortie, personnes de contact,...) ainsi que toutes les modalités relatives aux frais d'accueil (modalités de paiement, révision des frais, modalités de préavis et de remboursement de l'avance forfaitaire éventuelle,...) sont reprises dans le contrat d'accueil.

Dans le cadre d'un co-accueil, chacun des accueillants disposera d'un contrat d'accueil qui lui sera propre.

La délégation de l'accueil de l'enfant est autorisée entre les co-accueillants pour autant que les limites de la capacité d'accueil autorisée soient respectées.

### **6. MODALITES PRATIQUES DE L'ACCUEIL**

---

Pour assurer un accueil de qualité, l'accueillant a prévu un ensemble de modalités pratiques. Certaines modalités peuvent être ajustées d'un commun accord dans l'intérêt de l'enfant.

- **LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION** : il s'agit d'un moment qui permet la construction de nouveaux liens entre l'enfant et le professionnel, entre les parents et le professionnel, entre

---

<sup>1</sup> Voir ANNEXE 1 : Contrat d'accueil

l'enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l'accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

Elle se déroule sur 5 étapes :

6. L'enfant et vous venez nous rencontrer, voir les autres enfants, vous présenter. (+ /- 2h)
7. L'enfant sera mis au contact des autres enfants en toute autonomie vous serez à ses côtés pour le rassurer et répondre à ses besoins. Ainsi nous pouvons observer vos habitudes pour mieux comprendre votre enfant.
8. L'enfant et vous serez dans le milieu d'accueil pour prendre un repas et ainsi habituer l'enfant au repas en collectivité, un petit moment seul sans vous est également prévu.
9. L'enfant viendra seul pour prendre un repas et faire connaissance avec nous sans vous.
10. L'enfant viendra seul pour une période un peu plus longue comme un repas et une sieste.

Les étapes précitées sont à convenir avec vous au préalable. Il s'agira bien évidemment de quelques heures au départ qui seront prolongées au fur et à mesure et suivant le rythme de votre enfant.

Ces étapes sont à titre indicatif et peuvent être plus longues en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant, parent ou professionnelles mais ne sera pas établie sur plus de 2 semaines.

Celles-ci seront bien entendu définies dans le mois précédent le premier jour d'accueil.

- **FOURNITURES**

- Liste de matériel fourni par :

**Le milieu d'accueil**

- Gants de toilette,
- Essuies,
- Bavoirs,
- Biberons et gobelets pour l'eau,
- Sac de couchage,
- Repas du midi et goûter,
- Petit cahier pour les informations journalières,
- Liniments pour le change (savon),
- Liquide physiologique,
- Thermomètre.

**Les parents**

- Langes,
- Crème pour le change,
- Une poire pour moucher le nez de votre enfant,
- Vêtement de rechange,
- Une paire de pantoufle pour l'enfant pour circuler dans le milieu d'accueil,
- Biberons,
- Le lait maternel ou en poudre,
- Tétines, doudou,...

- Le carnet O.N.E. (toujours disponible dans le sac de votre enfant ainsi qu'une copie à jour du tableau de vaccination),
- Certificat médical d'entrée de votre enfant (votre enfant est apte ou non à intégrer un milieu d'accueil),
- Autorisation de prendre votre enfant en photo,
- Fiche d'anamnèse (signalétique).

### Liste de matériel prohibé

- Bijoux
- Jeux extérieurs au milieu d'accueil
- Attache tétine

### • PÉRIODES D'OUVERTURE

- Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30  
Sauf Mercredi de 7h30 à 12h30

Fermé les samedis, dimanches et jours fériés légaux.

- Les périodes annuelles de fermeture seront confirmées par le milieu d'accueil dans le courant du mois de janvier de chaque année et seront affichées dans le milieu d'accueil - les fermetures pour formation continue seront communiquées dans les meilleurs délais.
- Les parents s'engagent à communiquer au milieu d'accueil leur(s) période(s) de congés annuels, avec absence de l'enfant, dans les meilleurs délais.

## **7. LE DROIT A L'IMAGE<sup>2</sup>**

---

Les parents complètent le formulaire relatif à l'**autorisation pour l'usage et la diffusion d'images des enfants accueillis** (ex. : site internet, réseaux sociaux,...). Ce formulaire sera remis aux parents par le milieu d'accueil et sera complété par ces derniers.

## **8. PRESENCE D'ANIMAUX**

---

Présence d'animaux dans le milieu d'accueil : non

---

<sup>2</sup> Voir ANNEXE 2 : Autorisation parentale pour la prise et/ou la diffusion de photographies et/ou la réalisation et diffusion de vidéos.

## 9. REDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE

---

Conformément au Code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans<sup>3</sup>.

Pour ce faire, l'accueillant remet aux parents l'attestation fiscale suivant le modèle transmis par l'ONE, dont le cadre I est rempli par ce dernier et le cadre II par l'accueillant.

## 10. INTERVENTION ACCUEIL<sup>4</sup>

---

Le versement d'une Intervention Accueil par l'ONE pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil l'année précédente, fait partie des mesures « pouvoir d'achat » prise par le Gouvernement de la Communauté française.

Concrètement, cela consiste en :

- une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus: « intervention de base »;
- ou d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : «intervention majorée».

L'intervention accueil est versée l'année qui suit celle au cours de laquelle l'enfant a été accueilli et ce, au maximum deux fois au cours de son séjour en milieu d'accueil.

Pour ce faire, le milieu d'accueil vous remet un formulaire de demande, suivant le modèle transmis par l'ONE, qui atteste de l'exactitude des données d'identification de l'enfant et du demandeur et valide le volume de présences mensuelles de votre enfant pour la période de référence.

## 11. ASSURANCES

---

L'accueillant (ou chacun des co-accueillants) a contracté les assurances requises, en matière de fonctionnement et d'infrastructure.

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans le milieu d'accueil, par l'assurance en responsabilité civile du milieu d'accueil. Cette responsabilité ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou négligence de l'accueillant.

L'accueillant a contracté d'autres assurances ou extension de garantie :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurance dommage corporel</li><li>- Assurance en responsabilité civile</li></ul> |
|---|

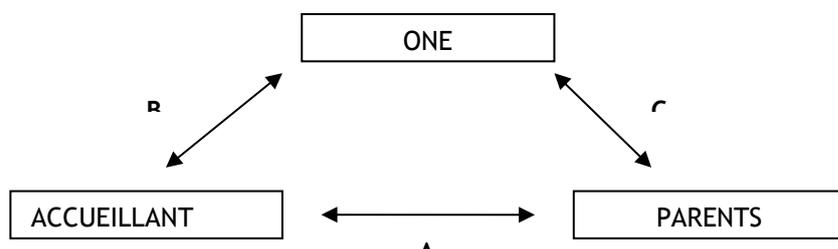
---

<sup>3</sup> Le contenu de cette disposition est modifiable selon la législation en vigueur.

<sup>4</sup> Le contenu de cette disposition est modifiable selon la législation en vigueur.

## 12. COLLABORATIONS ACCUEILLANT - ONE - PARENTS

---



### A : PARENTS ↔ ACCUEILLANT

Les parents sont reconnus comme partenaires.

L'accueillant organise, au moins une fois par an, des réunions de parents ou toute autre forme de participation de ceux-ci.

Dans l'intérêt de l'enfant et afin de garantir la complémentarité des différents lieux de vie de l'enfant, la communication est essentielle.

### B : ONE ↔ ACCUEILLANT

L'accueillant est soumis à la surveillance de l'ONE. Les Agents conseil (m/f) sont chargés de procéder à l'accompagnement, au contrôle et à l'évaluation des conditions d'accueil, portant notamment sur l'épanouissement physique, psychique et social des enfants et des professionnels. L'ONE se tient à disposition de l'accueillant pour toutes les questions relatives aux conditions d'accueil.

### C : ONE ↔ PARENTS

Dans l'exercice de sa mission, l'ONE considère les parents comme des partenaires et reste à leur écoute.

Dans les situations conflictuelles, l'ONE peut procéder à une enquête auprès des parties et les tient informées.

## 13. DISPOSITIONS MEDICALES

---

### • SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

Conformément à la législation, tous les enfants accueillis au sein d'un milieu d'accueil sont soumis à une surveillance de la santé.

Cette surveillance ne concerne que la **santé globale de l'enfant** et les relations entre la santé et la vie dans le milieu d'accueil.

Le **carnet de l'enfant** est l'outil de liaison entre les parents, les différents professionnels médicaux et paramédicaux et à ce titre, les parents veillent à ce que ce carnet accompagne toujours l'enfant.

Conformément à la législation, l'accueillant établit un **lien fonctionnel** avec la consultation pour enfants.

Avec l'accord des parents, l'accueillant peut fréquenter une consultation pour enfants de l'ONE. Par ailleurs, l'accueillant s'entretient avec le médecin de la consultation pour enfants de l'ONE ou un autre intervenant spécialiste de l'ONE lorsqu'il souhaite parler d'une situation problématique liée à la santé d'un enfant ou à d'éventuels besoins spécifiques.

Les parents doivent fournir un certificat d'entrée<sup>5</sup>. Ce certificat précise les vaccinations reçues ainsi que l'état de santé de l'enfant et les dispositions particulières à prendre pendant l'accueil.

Toute mesure utile, en cas de danger pour la collectivité, peut être prise par le médecin de la consultation ONE ou le Conseiller médicale pédiatre de la subrégion.

Dans tous les cas, les parents seront informés.

- **SUIVI PRÉVENTIF DE L'ENFANT**

En dehors des contacts avec le médecin traitant pour soigner les maladies, un **suivi médical régulier** de l'enfant est nécessaire pour les **vaccinations**, les **dépistages**, le suivi du **développement** et de la croissance, les différents conseils et informations en matière de **santé** et **d'alimentation**.

Les parents désignent le médecin qui assurera le suivi médical régulier de l'enfant<sup>6</sup>.

**Toute consultation médicale sera soigneusement mentionnée dans le carnet de l'enfant.**

Si l'accueillant a des inquiétudes relatives à la santé ou au développement de l'enfant, les parents seront invités à consulter leur médecin traitant et à communiquer les recommandations et informations utiles à l'accueillant.

Si de telles inquiétudes persistent ou que le suivi préventif extérieur n'est pas réalisé, l'opportunité d'effectuer un suivi préventif régulier dans une consultation ONE sera discutée avec les parents. Dans ce cas, l'accueillant se réfère aux intervenants ONE.

- **VACCINATION**

Conformément à la législation en vigueur, les enfants qui fréquentent un milieu d'accueil doivent être vaccinés, selon le **calendrier** préconisé par l'ONE dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté française.

Ces vaccins sont indispensables tant pour la protection de l'enfant que pour la protection de la collectivité dans laquelle il est accueilli. En effet, les enfants en bas âge vivant en communauté constituent un groupe à risque pour la dissémination des maladies infectieuses.

Les **vaccins obligatoires** en milieu d'accueil sont ceux contre les maladies suivantes: **diphtérie, coqueluche, poliomyélite, haemophilus influenzae, rougeole, rubéole et oreillons**.

Ces vaccins sont fournis gratuitement aux familles. En ce qui concerne le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, la polio et l'haemophilus influenzae, le vaccin distribué gratuitement renferme également la fraction contre l'hépatite B et le tétanos. Le vaccin contre le méningocoque C est également mis gratuitement à la disposition des enfants de 1 an. Tous ces vaccins sont fortement recommandés étant donné les risques plus élevés de contamination en collectivité.

Le vaccin contre le pneumocoque est également très important.

D'autres vaccins, utiles pour la protection des enfants en collectivité existent. Il s'agit des vaccins contre: le Rotavirus, l'Hépatite A et la Varicelle.

L'accueillant contrôlera régulièrement l'état vaccinal de l'enfant via le carnet de l'enfant, notamment à l'entrée du milieu d'accueil, à 9 mois et 18 mois. L'enfant pourra être exclu du milieu d'accueil en cas de non-respect de cette obligation non justifié médicalement ou de retard important dans le calendrier vaccinal.

---

<sup>5</sup> Voir ANNEXE 3 - Certificat d'entrée en milieu d'accueil (à compléter par le médecin traitant)

<sup>6</sup> Voir ANNEXE 4 - Désignation des médecins en charge de la santé de l'enfant (à compléter par les parents)

- **DÉPISTAGES ET ACTIVITÉS PRÉVENTIVES À LA CONSULTATION ONE**

L'accueillant, en relation avec le TMS<sup>7</sup> (m/f), informe les parents des séances de dépistage organisées au sein de la consultation ONE. Elle les informe d'éventuelles autres activités préventives.

- **MALADIES**

Si l'enfant est malade, les parents devront consulter leur médecin traitant habituel. Un certificat médical<sup>8</sup> précisant si l'enfant peut ou non fréquenter la collectivité devra être fourni au milieu d'accueil. Le cas échéant, le traitement qui doit lui être donné pendant l'accueil sera spécifié sur le certificat ou dans le carnet de l'enfant.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale, à l'exception du paracétamol en cas de fièvre.

Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil, les parents en seront informés rapidement, afin de prendre les dispositions nécessaires.

Si il est interpellé, le médecin de la consultation médicale ONE ou le Conseiller médical pédiatre prendra toute mesure jugée utile en cas de danger pour la collectivité et pourra, dans ce cadre, demander des examens complémentaires pour protéger la collectivité (ex: prélèvement de gorge) ou demander aux parents de consulter rapidement leur médecin traitant.

Il décide des cas d'éviction selon les recommandations de l'ONE. Un tableau reprenant les **cas d'éviction**<sup>9</sup> est consultable en annexe. Il peut décider si nécessaire d'une éviction non reprise dans le tableau.

- **ALLERGIES**

L'accueillant veille à limiter dans la mesure du possible l'exposition aux allergènes (acariens, moisissures, pollen et graminées, alimentation, animaux,...). Toute allergie avérée de l'enfant fera l'objet d'une mention spécifique dans le certificat d'entrée ou dans le carnet de l'enfant.

- **ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES**

L'accueil de tout enfant présentant des besoins spécifiques est favorisé en vue d'encourager son intégration.

Si l'accueillant accepte d'accueillir un enfant qui nécessite des soins médicaux spécifiques, son admission fera l'objet d'une information au Conseiller médical pédiatre de la subrégion<sup>10</sup>. Celui-ci remettra son avis préalable sur les conditions mises en place et veillera à ce que les besoins médicaux de l'enfant soient rencontrés.

---

<sup>7</sup> TMS = Travailleur Médico-Social

<sup>8</sup> Voir ANNEXE 5 - Certificat de maladie (à compléter par le médecin traitant)

<sup>9</sup> Voir ANNEXE 6 - Tableau d'éviction

<sup>10</sup> Voir brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » Ed.2011 - ANNEXE 8 « Accueil d'un enfant en situation de handicap »

- **URGENCES**

En cas d'urgence, l'accueillant fera appel, selon les cas :

- au médecin traitant de l'enfant
- au médecin de la consultation
- au médecin de référence de l'accueillant :

- ou, le cas échéant, aux services d'urgences (112).

L'accueillant contactera immédiatement les parents.

## **14. PROCEDURE QUANT AUX AVENANTS EVENTUELS AU PRESENT ROI**

Le présent règlement pourra éventuellement faire l'objet de modification(s) portant sur l'un ou plusieurs chapitres du texte initial, via une communication préalable envers tous les parents du milieu d'accueil et la signature d'un avenant au ROI qui devra être identique pour tous.

Ces modifications éventuelles devront toutefois être soumises au préalable à l'ONE pour approbation.

Pour accord,  
Fait en double exemplaires le .../.../... , chacune des parties reconnaissant avoir  
reçu le sien,

Nom et signature du (des) parent(s) :

Nom et signature de l'accueillant :

Toutes les pages du ROI et les annexes doivent être paraphées par toutes les parties.

# ANNEXES

## Contrat d'accueil

Entre

- IDENTIFICATION DE L'ACCUEILLANT (M/F)

*Nom :*

Broux Aurore

*Adresse :*

79, rue des Trixhes  
4102 Ougrée

*N° de compte bancaire :*

*E-mail :*

pt.hiboux@hotmail.com

Et

- IDENTIFICATION DES PARENTS

*Nom :*

*Adresse :*

*Téléphone de contact en cas  
d'urgence :*

*Nom :*

*Adresse :*

*Téléphone de contact en cas  
d'urgence :*

- IDENTIFICATION DE LA (DES) PERSONNE(S) DE PLUS DE 16 ANS (AUTRE(S) QUE LES PARENTS) QUI CONDUI(SEN)T L'ENFANT ET VIEN(NEN)T LE RECHERCHER.<sup>11</sup>

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

- IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Résidence habituelle :

---

<sup>11</sup> Une autorisation préalable et écrite des parents devra être remise au milieu d'accueil dans le cas où une tierce personne se présenterait pour déposer ou reprendre l'enfant.

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : HORAIRE**

Le milieu d'accueil accueille l'enfant à raison de ... jours et/ou ... demi-jours par semaine, de ... jours et/ou ... demi-jours par mois.

Ce contrat est conclu pour la période du .../.../... au .../.../... <sup>12</sup>, selon l'horaire suivant :

	Matinée	Après-midi
Lundi	De ... h ... min à ... h ... min	De ... h ... min à ... h ... min
Mardi	De ... h ... min à ... h ... min	De ... h ... min à ... h ... min
Mercredi	De ... h ... min à ... h ... min	
Jeudi	De ... h ... min à ... h ... min	De ... h ... min à ... h ... min
Vendredi	De ... h ... min à ... h ... min	De ... h ... min à ... h ... min

En cas d'horaires variables, le parent complètera la fiche de présences fournie par le milieu d'accueil.

### **ARTICLE 2 : AVANCE FORFAITAIRE**

#### **• DISPOSITION GÉNÉRALE**

L'avance forfaitaire s'élève à :

Celle-ci est versée :

Sur le compte bancaire dans les 10 jours de la confirmation d'inscription avec pour communication :

Le nom et le prénom de l'enfant + Avance forfaitaire

#### **• DISPOSITION PARTICULIÈRE : annulation de l'inscription par les parents**

- **En cas de force majeure**, l'accueillant restituera aux parents l'avance forfaitaire éventuelle dans un délai ne dépassant pas le mois qui suit la décision des parents.
- **En l'absence de cas de force majeure :**

L'accueillant remboursera totalement l'avance forfaitaire éventuelle, si l'accueillant est avisée de l'annulation au plus tard 3 mois avant l'entrée prévue de l'enfant.

### **ARTICLE 3 : Participation financière des parents et modalités de paiement**

---

<sup>12</sup> Date présumée d'entrée de l'enfant (cfr. formulaire de décision du milieu d'accueil après confirmation de la demande). Date présumée de sortie de l'enfant révisable d'un commun accord, moyennant la signature d'un avenant au présent contrat.

- **DISPOSITION GÉNÉRALE**

Selon l'horaire défini à l'article 1 du présent contrat (que l'enfant soit présent ou non), le montant fixé pour l'accueil s'élève à :

Un forfait de                    euros par mois selon le mode de calcul : 25€/Jours entier et 15€ Demi jours

Le montant forfaitaire est calculé sur base des jours réservés par les parents en début d'inscription moins les jours de congés de l'accueillante et les jours fériées de l'année en cours.

Le montant obtenu est alors divisé par le nombre de mois restant jusqu'à la fin de l'année.

Le montant est à verser :

Sur le compte bancaire pour le 5 du mois au plus tard, avec pour communication : nom + prénom de l'enfant + mois + année.

- **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

- Si le début de l'accueil devait être reporté, en dehors d'un cas de force majeure, la participation financière des parents sera due à partir de la date d'entrée effective de l'enfant.

- Toute journée ou demi-journée non-prévue à l'article 1 du présent contrat pourra être acceptée à titre exceptionnel, moyennant les disponibilités du milieu d'accueil.

L'accueil durant cette journée donnera lieu au versement d'un montant de 25 EUR.

L'accueil durant cette demi-journée donnera lieu au versement d'un montant de 15 EUR.

- En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale, les frais d'accueil seront dus conformément aux dispositions générales.

- En cas d'absence de l'enfant pour congé annuel des parents, les frais d'accueil seront dus conformément aux dispositions générales.

- En cas de fermeture annuelle<sup>13</sup> ou si l'accueillant n'est pas en mesure d'assurer son activité en cas de force majeure (maladie, dégâts au niveau de l'infrastructure,...), le montant de la participation financière des parents sera diminué du nombre de jours concernés.

- **PÉNALITÉS**

- En cas de non-respect de l'horaire fixé à l'article 1 du présent contrat, un supplément de 5 EUR par 1/2 heure entamée vous sera demandé.

---

<sup>13</sup> Sauf si cette période est prise en compte pour l'étalement du calcul de la participation forfaitaire.

- En cas de non-respect des heures d'ouverture, un supplément de 10 EUR par 1/2 heure entamée vous sera demandé.
- Tout retard de paiement de plus de 10 jours entrainera une indemnité équivalente à 10% du montant dû.

#### **Article 4 : Modalités de révision de la participation financière**

Les frais d'accueil seront révisés de manière annuelle selon l'indice santé.

#### **Article 5 : Modalités de rupture**

Sauf faute grave ou cas de force majeure justifiant la fin de l'accueil de l'enfant, tant l'accueillant que les parents peuvent mettre fin, par recommandé, à l'accueil de l'enfant, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois, prenant cours le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant.

Ce préavis sera soit presté, soit payé.

Toute décision visant à mettre un terme anticipativement à l'accueil de l'enfant, ne peut se justifier que pour des motifs pertinents et objectivables, tels que, notamment, le non-respect des obligations contractuelles ou financières des parents.

L'avance forfaitaire sera remboursée aux parents dans le mois suivant la fin de l'accueil, pour autant que toutes les obligations contractuelles aient été remplies.

#### **Article 6 : Avenant**

Les modalités du présent contrat peuvent être revues de commun accord entre les parties, notamment si les conditions de l'accueil sont modifiées.

Cette modification fera l'objet d'un avenant au contrat signé par les parties.

#### **Article 7 : Engagement contractuel**

Les parents déclarent avoir eu connaissance du projet d'accueil (en ce compris le ROI), s'engagent à le respecter, adhèrent au projet pédagogique et en ont signé une copie.

#### **Article 8 : Litiges**

En cas de rupture du contrat donnant lieu à un litige, les parties veilleront à privilégier la voie amiable. Si la voie judiciaire était néanmoins envisagée, les démarches sont à introduire auprès de la Justice de Paix du Canton judiciaire de Seraing (Justice de Paix de Seraing, 74 rue de l'écureuil à 4100 Seraing)

Fait en deux  exemplaires à , le  
.../.../...

chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Signature du (des) parents :

Signature de l'accueillant(e) :

Toutes les pages du présent contrat et les éventuelles annexes doivent être paraphées par toutes les parties.

**Autorisation parentale pour la prise et/ou la diffusion de photographies et/ou la réalisation et diffusion de vidéos**

Dans le cadre des activités organisées au sein du milieu d'accueil,

Je soussigné,

Parent de

(Nom et prénom de l'enfant)

marque mon accord - mon désaccord(\*) :

pour la prise de photographies et la réalisation de vidéos dans le milieu d'accueil (à des fins pédagogiques, ...).

pour l'affichage de photographies et de présentation de vidéos dans le milieu d'accueil.

la diffusion de photographies et/ou de vidéos.

- Sur les réseaux sociaux. (Uniquement sur le compte facebook: au bonheur des pt'hiboux)

(\*) *Biffer la mention inutile*

**Par l'accueillante:**  
Broux Aurore  
**Adresse :**  
211, rue d'ougrée  
4031 Angleur

*L'accueillant(e) garantit que l'ensemble des règles existantes visant à assurer la protection de la vie privée de chacun, telle qu'énoncée à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, seront respectées.*

Fait à ..... , le .../.../...

Signature du (des) parents :

Signature de l'accueillant(e) :

## Certificat d'entrée en milieu d'accueil

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie que l'enfant

Né(e) le .../.../...

Peut fréquenter un milieu collectif et a reçu les vaccinations suivantes :

		2 mois	3 mois	4 mois	12-13 mois	14-15 mois
<b>Hexavalent</b>	Poliomyélite* Diphtérie* Tétanos Coqueluche* HIB (Haemophilus Influenzae B)* Hépatite B	<input type="checkbox"/>				
<b>RRO</b>	Rougeole* Rubéole* Oreillons*	<input type="checkbox"/>				
	Méningocoque C	<input type="checkbox"/>				
	Pneumocoque	<input type="checkbox"/>				
	Rotavirus	<input type="checkbox"/>				

Dispositions particulières (allergies, etc.):

Date : .../.../...

Signature :

Cachet du médecin

---

\* L'obligation vaccinale porte sur les vaccins contre les maladies suivantes : diphtérie - coqueluche - polio - haemophilus influenzae B, rougeole, rubéole, oreillons. Mais tous les vaccins recommandés par la Communauté française sont a fortiori vivement recommandés pour les enfants fréquentant un milieu d'accueil.

## Désignation des médecins en charge de la santé de mon enfant

Document à remettre à l'accueillant (m/f) autonome.

A tout moment, le parent peut modifier son choix en le communiquant au milieu d'accueil.

- **LE SUIVI PRÉVENTIF RÉGULIER DE MON ENFANT SERA ASSURÉ PAR :**

Le [ ] docteur

La consultation de l'ONE [ ] de

- **LES VACCINATIONS DE MON ENFANT SERONT RÉALISÉES PAR :**

Le [ ] docteur

La consultation de l'ONE [ ] de

- **EN CAS DE MALADIE, MON ENFANT SERA SOIGNÉ PAR :**

Le [ ] docteur :

Adresse : [ ]

Tél. : [ ]

Je m'engage à remettre un certificat médical précisant les traitements à administrer à mon enfant dans le milieu d'accueil.

Date et signature du(des) parent(s)

[ ]

## Certificat de maladie

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné

Il ne peut fréquenter le milieu d'accueil.

Du .../.../... au .../.../... inclus pour cause de maladie

Son état lui permet de fréquenter le milieu d'accueil.

Sauf complications, l'enfant pourrait réintégrer le milieu d'accueil le

Traitement à administrer dans le milieu d'accueil :

Dose

Fréquence

journalière

Du .../.../... au .../.../... inclus pour cause de maladie

Date : .../.../...

Signature :

Cachet du médecin

## Tableau d'éviction

Motif de l'éviction	Durée de l'éviction
Rougeole	Jusqu'à la disparition des symptômes – minimum 5 jours après le début de l'éruption.
Oreillons	9 jours après le début de la tuméfaction parotidienne.
Coqueluche	Au minimum 5 jours à partir de l'instauration d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical (traitement antibiotique à continuer 14 jours).
Gastro-entérites	Tant que les selles sont liquides et fréquentes (3 selles diarrhéiques). Retour possible dès que les selles sont molles ou normales, quel que soit le résultat de l'examen bactériologique (exception : shigella, coli pathogène O 157 H7).
Hépatite A	Jusqu'à guérison clinique et disparition de l'ictère, au minimum une semaine après le début des symptômes.
Pharyngite à streptocoques hémolytiques du groupe A ou scarlatine	24 heures à partir du début d'une antibiothérapie efficace attestée par certificat médical.
Méningite à Haemophilus Influenzae B	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), ou Ciproxyne si l'infection 'a pas été traitée par céphalosporine de 3ème génération.
Méningite à Méningocoques ou Méningococcémie	Jusqu'à guérison clinique et après chimioprophylaxie par Rifampicine (élimine portage), si non traitée par céphalosporine de 3ème génération.
Tuberculose active potentiellement contagieuse	Jusqu'après l'instauration du traitement antituberculeux ; retour avec certificat de non-contagion.
Varicelle - Zona	Jusqu'à ce que les lésions soient toutes au stade de croûtes (généralement 6 jours après le début de l'éruption).
Stomatite Herpétique	Jusqu'à la guérison des lésions.
Impétigo important	24 heures après le début du traitement.
Gale	48 heures après l'instauration du traitement.
Pédiculose massive	Jusqu'à l'instauration du traitement.

**Si l'état de l'enfant malade est nettement altéré, même s'il n'est pas atteint d'une affection qui justifie une éviction, sa surveillance ne peut être assurée par le milieu d'accueil.**

## Fiche d'anamnèse

### A. Portrait

- a) Nom et prénom : .....
- b) Date de naissance : .....
- c) Place dans la famille (1<sup>er</sup>, 2<sup>eme</sup>, ...) : .....
- d) Signe de fatigue : .....  
.....  
.....
- e) Doudou : OUI / NON
- f) Nom du doudou : .....
- g) Comment je dors : .....
- .....
- .....
- h) Lorsque je ne dors pas, rituel : .....
- .....
- .....
- i) Je dors seul(e) : OUI / NON

### B. Famille

- a) Nom et prénom du ou des personnes responsable : .....
- .....
- b) Situation familiale : .....
- .....
- c) Adresse : .....
- .....
- d) Numéro de téléphone du ou des personnes responsable (+ travail en cas de problème) : .....
- .....
- .....
- .....

- e) Frère / Sœur :.....  
.....
- f) Personne à contacter en cas de problème (autre que personnes responsable) :.....  
.....  
.....
- g) Nom du médecin traitant : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Adresse : .....
- h) Nom du pédiatre : .....  
Numéro de téléphone : .....  
Adresse : .....
- i) Personne autorisée à me reprendre (+18 ans):.....  
.....  
.....

**C. Médical**

- a) Suis-je né à terme : OUI / NON  
Si non, combien : .....
- b) J'ai subi une / des opérations : OUI / NON  
Si oui, le(s)quelle(s) : .....  
.....
- c) J'ai une ou des maladie(s) : OUI / NON  
Si oui, le(s)quelle(s) : .....  
.....
- d) Dois-je prendre un ou plusieurs médicaments : OUI / NON  
Si oui, le(s)quelle(s) : .....  
.....  
(Fournir une autorisation du médecin et de vous pour toute administration de médicament)
- e) Antécédents familiaux (allergie, diabète, asthme,...) : .....  
.....  
.....
- f) Alimentation particulière : .....
- g) Allergie alimentaire :.....